



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

DECISION DU MAIRE**SIVAAD****Adhésion de la commune du PRADET
Retrait de la commune de BESSE SUR ISSOLE****Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

Par délibération en date du 13 mars 2024, le Comité Syndical du SIVAAD a accepté la demande d'adhésion au SIVAAD de la commune du PRADET et la demande de retrait du SIVAAD de la commune de BESSE SUR ISSOLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19,

VU l'article 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

CONSIDERANT la demande du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers reçue par courrier daté du 17 mars 2024,

DECIDE**Article 1 :**

De prendre acte de la décision du Comité Syndical du SIVAAD en date du 13 mars 2024, portant adhésion de la commune du PRADET et retrait de la commune de BESSE SUR ISSOLE.

Article 2 :

D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au SIVAAD de la commune du PRADET et au retrait de la commune de BESSE SUR ISSOLE.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

Fait à LE VAL, le 29 avril 2024

Pour le Maire empêché,

Par application de l'article 2122-17 du CGCT,

M. Christian BENTOUMI,

1er Adjoint



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 083-218301430-20240429-45D_2024-AU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 083-218301430-20240429-45D_2024-AU